

- soutien à des actions d'insertion des émigrés : scolarisation, logement (1),
- recherche d'identité : articles dans des journaux, édition, photographie, fichier des origines (2).

A notre avis, il est souhaitable que le gouvernement s'appuie sur cette dynamique autonome des communautés extérieures pour donner une résonance à l'action qu'il entend mener en matière de cohésion économique de l'ensemble. Ces communautés savent mieux que quiconque ce qui leur convient, et ne seront le relais que de ce qui leur paraît utile : en conséquence, c'est dans le cadre d'une large concertation que seront déterminés les thèmes d'entraide à développer. Ces thèmes varieront d'une communauté à l'autre ; on peut en évoquer quelques uns, cette liste n'étant pas limitative :

- souscription pour la réalisation de projets d'intérêt collectif ou d'actions sociales (dispensaire, crèches, ambulance, locaux pour les jeunes, formation/santé,...),
- festivals culturels,
- souscription pour la réalisation de travaux publics (ponts, murets,...) en référence au thème des "catastrophes naturelles" (liée à une information sur les difficultés climatiques du Cap-Vert),
- agence de voyages, pour la promotion d'un circuit de "retour aux sources" (ou aux "racines" pour le public américain), en liaison avec TACV,
- édition de travaux universitaires (USA notamment),
- bourses d'études dans des spécialités intéressantes pour la communauté,
- collaboration à des revues et journaux d'information générale et spécialisée (textes, photos, matériels,...),
- conception et fabrication de matériel pédagogique bi- ou multilingue pouvant être utilisé tant dans les pays d'accueil qu'au Cap-Vert (3),
- participation à des émissions de radio/télévision des pays d'accueil pour une information générale sur le Cap-Vert (4),

(1) "Dudley street program" à Boston, USA ; "No Djunta Mon" à Lisbonne : des programmes d'importance

(2) Citons, pour nous en féliciter, l'initiative du "Cape Verdian Recognition Committee", New Bedford, USA, qui se propose de recenser l'origine des Capverdiens Américains à partir des livres de bord des bateaux d'immigrants. Voir rapport de phase I, p.201

(3) En particulier aux USA (référence à Madison High School, Boston)

(4) A l'exemple de l'émission "Racines", FR3, France

- promotion des produits capverdiens (rhum, artisanat, produits culturels,...) auprès des communautés extérieures qui pourront, en particulier, s'en faire à leur tour le promoteur auprès des marchés étrangers.

La détermination et la mise en oeuvre de cette politique d'entraide se fera dans un cadre institutionnel qui, du côté du gouvernement, sera le même que pour l'ensemble des actions recensées (Consulats, BCV, poste économique, missions), et du côté des communautés pourra s'appuyer, le moment venu, sur les "casas caboverdianas" proposées : domiciliation des associations, moyens d'information et d'édition, services, ...

Ce dispositif sera complété par les circuits des ONG d'une part, des Chambres de Commerce et associations professionnelles d'autre part. C'est, à notre avis, le maillon de la chaîne dont le renforcement (avec l'appui de l'APD) serait le plus productif : côté capverdien, étoffer l'Institut Capverdien de Solidarité, et l'ONG nationale en cours de constitution, et activer la Chambre de Commerce ; côté extérieur, multiplier les contacts avec les organismes de ces pays (1), susciter la création d'ONG par les communautés émigrées et pousser à la fédération des associations existantes.

Les services assurés par les Capverdiens de l'extérieur seront rémunérés dès lors qu'il s'agira de prestations professionnelles : le bénévolat a les limites de l'amateurisme. Cette rémunération pourra provenir du marché (agence de voyages, prestations juridiques, vente des produits capverdiens,...), des fonds publics du pays d'accueil (livres scolaires d'enseignement bilingue, soutien aux initiatives communautaires d'intérêt public, aide aux manifestations culturelles,...), des ONG du nord (logement, services sociaux,...) et de l'APD, via le gouvernement capverdien (édition, photographie, cinéma, services des "casas caboverdianas",...). Cette dernière source de fonds, l'APD, est, de fait, la première en terme de solidarité : elle transcende les frontières géographiques et les lois du marché. Les bailleurs de fonds les plus directement intéressés par des actions de ce style sont l'UNESCO et les européens (CEE, bilatéraux de la CEE, Suisse) ; on peut y ajouter l'ACCT qui ouvre le champ de la francophonie aux petits pays lusophones. Un inventaire exhaustif des possibilités des diverses APD en la matière est à faire (2).

En tout cas, il convient que le Cap-Vert développe à destination de l'extérieur une information de qualité sur les réalités sociales et économiques, sur les perspectives et programmes publics de développement, et sur les possibilités d'action ouvertes aux opérateurs privés, où qu'ils se trouvent (l'information couvrirait à la fois les investissements possibles au pays - voir paragraphe 6 ci-dessus - et les autres actions, notamment celles qui sont souhaitables dans les pays d'accueil). Comme dit plus haut, le financement de l'édition et la diffusion de cette information peuvent être recherchés auprès de bailleurs de fonds qui ont des lignes de crédit adéquates.

(1) USA, CEE, CDI, France (CCI, CEPJA),...

(2) Il semble exister des assistances spécifiques pour les petits pays insulaires : un thème à explorer via le PNUD, l'UNESCO, le BIT, l'Office des Migrations

3.8 - Créer une structure chargée du problème des migrations

Nous l'avons dit : il ne nous semble ni utile, ni légitime de prévoir une politique de l'émigration autonomisée. En conséquence, nous ne recommandons pas de créer une administration spécifique pour les problèmes des migrations.

Nous proposons que soit créée une Délégation Générale aux Migrations (DGM). Tout en étant articulée avec l'IAPE, avec l'Agence de Promotion des Investissements et de l'Exportation (APIE, Ministère de l'Industrie), l'UPI, la BCV, les services publics, ..., la DGM sera une structure autonome légère trans-versale.

La DGM est placée sous l'autorité directe du Premier Ministre. Le Délégué Général est un haut fonctionnaire déjà en poste : ce nouveau poste est cumulé avec celui qu'il détient par ailleurs.

Le D.G. présidera un Conseil supérieur des Migrations qui regroupera tous les services et acteurs concernés directement ; ce conseil pourra inclure à titre personnel des acteurs dont l'expérience est profitable, par exemple des représentants mandatés des associations de Capverdiens de l'étranger lors de leur déplacement au Cap-Vert (1).

Les missions confiées à la DGM sont :

- a) être un observatoire des migrations : collecter, regrouper, élaborer toutes les données relatives aux départs et aux retours (provisaires ou définitifs) de Capverdiens,
- b) accompagner l'émigrant, l'émigré, le rentrant, dans toutes les actions concrètes, au Cap-Vert et dehors,
- c) gérer les contacts avec les communautés et associations,
- d) animer et coordonner la réflexion sur les problèmes de l'émigration : présider et animer les groupes de réflexion, produire un tableau de bord des migrations, proposer et élaborer les projets d'action (sociale, économique, culturelle) pour soumission au gouvernement.
- e) gérer les actions décidées par le gouvernement.

Toutes ces missions (en particulier b) et c)) seront réalisées avec l'appui des services compétents et des services et institutions concernés, au premier rang desquels figurent l'IAPE (2) et les représentations diplomatiques (3).

(1) La composition du Conseil est un acte politique, et doit donc être réglée comme telle

(2) Dont le rôle est axé sur l'information des migrants et l'appui au retour

(3) Consuls et ambassades : création d'un poste économique

Dans deux des fiches-projet du paragraphe 4 ci-après (fiches n° 2 et n° 3), nous précisons ce que pourrait être, à notre avis, l'observatoire et le tableau de bord des migrations : il s'agit de donner aux opérateurs un outil de connaissance et d'aide à la décision en la matière. Ces deux projets devraient bénéficier d'un financement de type APD.

L'IAPE est le pivot de l'action b), et un acteur majeur des actions c) et e). Son renforcement est à prévoir :

- mise en ligne de toutes ses ressources humaines (1),
- développement de l'accueil à Sal (2) : bureau plus étoffé, moyens de communication plus performants (téléphone, telex),
- renforcement de l'agence de Sal (communications, moyens),
- création future d'antennes IAPE dans les grandes communautés de l'extérieur : Lisbonne, Rotterdam, Boston, Paris, Dakar, Luanda, Rome,... Cette création pourrait se faire de pair avec la mise en place d'une "casa caboverdiana" : un test de la volonté des communautés d'intensifier leurs liens avec la mère-patrie.

La structure de la DGM sera légère : un secrétariat, des moyens de communications (avec les communautés extérieures, l'IAPE, les Consulats,...), des moyens d'édition (3) et de diffusion, la capacité d'organiser des réunions (au Cap-Vert et à l'extérieur) sur les migrations, la capacité de profiter de l'APD spécifique.

L'APD peut être mobilisée à plusieurs niveaux par les canaux actuels (Coopération, Affaires Etrangères) :

- appui à la saisie documentaire (fiches-projets n° 2 et n° 3),
- soutien à la mise en oeuvre du dispositif (assistance technique auprès des diverses organisations, dont la Chambre de Commerce),
- édition de documents : le plan, fiches-projets, documents ad-hoc (réforme agraire, industries franches,...), monographies (4),...
- soutien à une politique industrielle/PME nationale,
- appui à la recherche de financements extérieurs et à la présence dans des foires-expositions,

(1) Ce n'est pas le cas actuellement

(2) Parallèlement, amélioration des correspondances TACV entre réseaux intérieur et extérieur, faute de quoi l'action de l'IAPE sera obérée par

(3) Les informations brutes seront fournies par les services compétents : immigration, douanes, IAPE, Direction de la Statistique,...

(4) Exemple de la monographie sur Boa Vista, Coopération Suisse, ICVL

- soutien à des actions de type culturel,
- financement d'ONG (étrangères et capverdiennes),
- ...

L'ensemble des thèmes relevant d'une politique des migrations pourra être suivi par un Conseil Supérieur des Migrations (CSM) qui sera l'enceinte des débats sur les choix essentiels. Le CSM sera une émanation du PAICV, élargie aux communautés extérieures par une représentation idoine.

4 - HUIT FICHES DE PROJET

Les principales actions susceptibles de recevoir à bref délai un soutien de type APD font l'objet des fiches de projet ci-après. Ces fiches sont à élaborer en détail par les organismes et services compétents, et à inclure dans le portefeuille de projets du pays.

Ces projets sont à présenter aux bailleurs de fonds, soit bilatéralement, soit au cours de conférences ad-hoc :

- des tables rondes générales ou sectorielles
- une table ronde du secteur privé, dont nous recommandons l'organisation(1).

(1) Une telle table-ronde paraît souhaitable pour la mise en route du dispositif législatif et réglementaire élaboré (code des investissements, etc...). Elle n'est bien sûr pas spécifique au monde émigré, mais à tous les investisseurs privés, nationaux et étrangers, résidents et non-résidents.